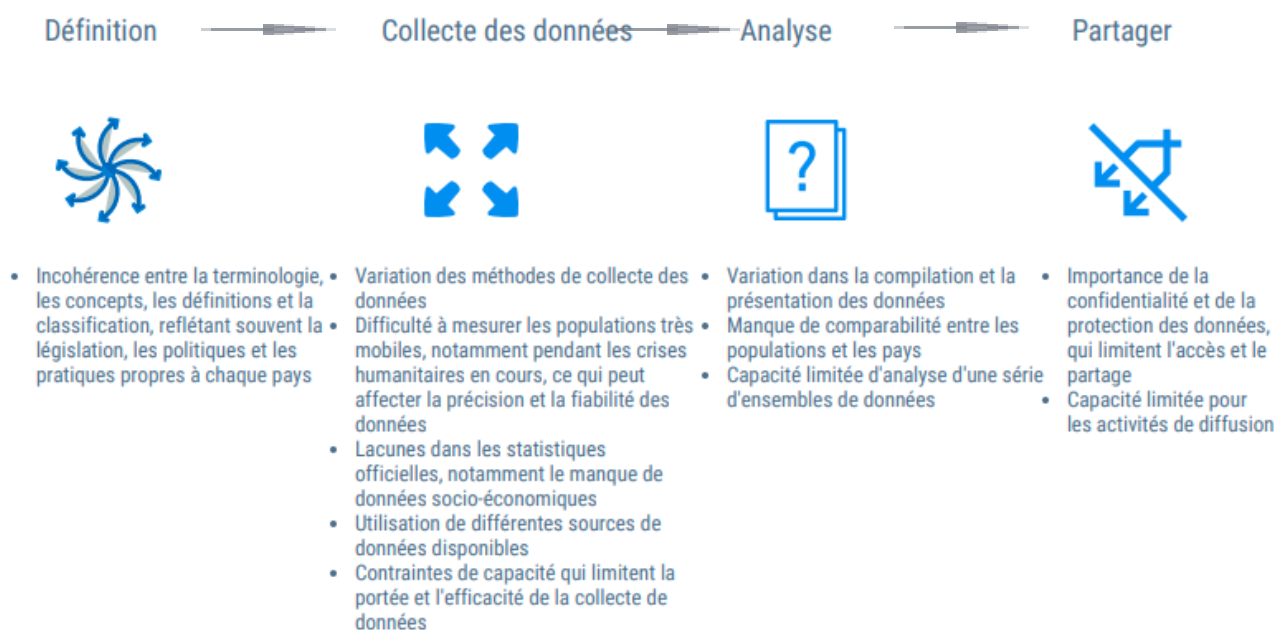




Sélection de meilleures pratiques et de normes pour réduire la fragmentation des données¹

La fragmentation des données entre les parties prenantes et les pays reste un problème clé concernant la collecte de données sur les personnes déplacées de force. L'amélioration de la gouvernance des données pour remédier à la fragmentation des données reste un défi au sein des institutions au niveau national, en grande partie en raison de l'absence d'une entité chargée d'informer les méthodologies normalisées et les politiques de données afin de faciliter un espace ouvert et transparent pour la collecte et l'utilisation des données. Les données sont souvent collectées de manière indépendante en faisant appel à différents acteurs et méthodes, ce qui empêche la comparabilité globale des différents ensembles de données. En outre, de nombreuses enquêtes standard sur la pauvreté sont difficiles à adapter dans les camps de réfugiés, ce qui crée des obstacles techniques à la fragmentation des données. De nombreux secteurs ont tendance à publier des données qui ne sont pas destinées à être utilisées à d'autres fins.

Processus de fragmentation des données à chaque étape



Tout au long d'un événement d'apprentissage de deux jours en juillet 2021, des panélistes et des représentants gouvernementaux de six pays des Grands Lacs ont discuté des meilleures pratiques pour réduire la fragmentation des données et harmoniser les règles et les pratiques, non seulement pour promouvoir une approche régionale, mais aussi pour répondre au flou des données et aux préoccupations en termes de sécurité des données. Trois suggestions ont été proposées, notamment : **i) l'implication d'un éventail plus diversifié de parties prenantes, ii) une normalisation accrue des définitions et des concepts liés aux indicateurs communs et iii) la conception d'un cadre juridique favorable au partage responsable des données dans toute la région.** Afin d'illustrer ces discussions, les trois sujets et les études de cas illustrant les discussions ont été décrits ci-dessous.

¹ Ce document a été élaboré dans le cadre d'une série d'événements d'apprentissage d'une année, développés conjointement par la Banque mondiale, Samuel Hall et le Rift Valley Institute, sur les réponses du développement au déplacement forcé, avec des panélistes et des représentants gouvernementaux de six pays de la région des Grands Lacs.



L'expérience de la République démocratique du Congo (RDC), qui a impliqué des acteurs locaux dans la collecte de données dans des contextes sensibles, montre les avantages qu'il y a à favoriser les interventions locales en impliquant des groupes de partenaires dans la collecte de données, l'évaluation et le partage d'informations. Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (EGRIS) a fourni des conseils pour la standardisation des définitions, l'harmonisation des normes et l'utilisation partagée des terminologies afin que les pays puissent développer des sources de données fiables. Le cas du Burundi nous donne l'occasion de réfléchir à l'importance de la législation sur les données et de la protection des bénéficiaires avant, pendant et après le partage et la diffusion des données.

Ces trois cas présentent l'importance et les meilleurs moyens de réduire la fragmentation des données entre toutes les parties prenantes, y compris les communautés touchées, afin de fournir des services adaptés, de promouvoir l'intégration régionale et de s'approprier davantage les réponses proposées en matière de développement.

Impliquer des parties prenantes plus diversifiées pour établir des mécanismes de collecte de données intersectorielles

Il est nécessaire de poursuivre la **collaboration et la coordination sur les pratiques de collecte de données entre les principaux acteurs locaux et régionaux du développement, les dirigeants communautaires, les agences des Nations Unies et les parties prenantes institutionnelles afin d'établir des normes de collecte de données.** L'exploitation des données existantes et potentielles nécessite une approche mixte descendante et ascendante impliquant des acteurs locaux de différents lieux, expertises et objectifs dans le processus de collecte. L'établissement de mécanismes de collecte de données intersectorielles avec des partenaires est essentiel pour éviter la fragmentation des données et assurer une diffusion transparente. **Par conséquent, l'implication de parties prenantes plus diverses comprendrait également des mécanismes de coordination sectorielle, avec des homologues gouvernementaux lorsque cela est possible, afin de mener des évaluations des besoins spécifiques au secteur, de fixer et de suivre l'intervention.** À cette fin, les systèmes statistiques nationaux pourraient réunir les fournisseurs et les utilisateurs de données afin d'harmoniser les ensembles de données qui doivent encore être diffusés et d'éviter les doublons qui équivalent à un gaspillage de ressources et de temps. Dans la région des Grands Lacs, la réponse de la RDC à Ebola fournit une étude de cas instructive sur la manière d'impliquer les parties prenantes, y compris les communautés locales, afin d'aider à développer des interventions adaptées visant à atténuer les effets négatifs des crises qui peuvent être multidimensionnelles.

Etude de cas : RDC - Intervention locale : Cluster de partenaires locaux dans des contextes fragiles

Caractéristiques principales

-  Programme de suivi parallèle où les acteurs locaux et les représentants gouvernementaux s'informent mutuellement sur l'analyse des lacunes en matière de besoins
-  Une approche communautaire du partage de l'information et une coordination étroite entre les ONGI et les acteurs locaux sur le terrain pour une action diligente
-  Analyse du contexte par le biais d'une évaluation approfondie des besoins dans des contextes fragiles, en collaboration avec un groupe de partenaires locaux
-  Gouvernance multipartite visant à rassembler tous les secteurs concernés pour planifier une réponse adéquate

Les conséquences des conflits armés internes couplés à un nombre croissant de catastrophes naturelles connexes ont accentué les mouvements de population en RDC. En raison de ces deux facteurs majeurs, certaines zones sont devenues difficiles d'accès. **Cependant, la RDC a fait preuve d'atouts institutionnels et d'une grande**



expérience dans la collecte de données dans des environnements fragiles pour répondre à ces défis

identifiés. La RDC implique une série de structures spécialisées dans le processus au niveau institutionnel, comme le Ministère du Plan à travers l'Institut National de la Statistique, le Ministère de l'Intérieur à travers la Commission Nationale pour les Réfugiés, qui collectent des données indicatives sur ces zones. Ces institutions travaillent également en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Migration et les agences des Nations Unies à travers le pays.

Pour favoriser l'intervention locale, le gouvernement a également développé une **approche par grappes - des grappes de partenaires ou des groupes thématiques se sont réunis pour discuter de la manière la plus appropriée d'intervenir**, en tenant compte des facteurs de risque et de l'étendue des bénéfices potentiels. Cette approche prend en compte les réalités locales lors de la planification de l'intervention locale, et évalue les objectifs qui intègrent les objectifs de développement durable sur la base des principes de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Elle facilite un meilleur partage de l'information, tant pour les parties prenantes que pour les autorités, sur les lacunes, les ajustements et les opportunités dans la mise en œuvre des fondements de la justice et de la sécurité, ainsi que sur l'accès aux moyens de subsistance et aux produits de première nécessité. En s'appuyant sur un ensemble de partenaires locaux et sur l'expertise de la base, les parties prenantes peuvent garantir la pertinence de l'intervention et promouvoir une réponse de développement basée sur des données empiriques.

Pendant l'épidémie d'Ebola, la RDC a prouvé qu'**une approche communautaire du partage de l'information constitue une réponse crédible dans des contextes fragiles.** Combinée à une coordination étroite entre les ONGI, les acteurs locaux sur le terrain et les travailleurs clés au sein des communautés, cette approche a permis d'atténuer les effets néfastes de la pandémie sur la vie sociale et la santé publique, influençant positivement la réponse sanitaire. En outre, la commission d'engagement dirigée par le ministère de la Santé a encouragé les communautés à élaborer leurs propres stratégies pour apporter des **réponses sanitaires et sociales** adéquates en fonction **de leur propre contexte et de leurs réalités, et à procéder à des ajustements si nécessaire.** Cette stratégie d'engagement s'est avérée cruciale pour recueillir les réactions et les témoignages des communautés - initialement difficiles à atteindre - par l'intermédiaire des chefs de communautés qui leur ont été confiés. Les données sont analysées par les partenaires et les acteurs du développement et transmises à leurs homologues gouvernementaux pour qu'ils les examinent sur avant de (re)concevoir une intervention globale au niveau local.

Impact principal



Des stratégies d'intervention globales ont été élaborées, fondées sur les réalités locales documentées par des experts locaux, des dirigeants communautaires et des partenaires locaux



Faciliter le partage d'informations entre les parties prenantes et les autorités sur les lacunes, les ajustements et les opportunités dans la mise en œuvre des fondements de la justice et de la sécurité ainsi que l'accès aux moyens de subsistance et aux produits de première nécessité



Encouragé les communautés à développer leurs propres stratégies pour apporter des réponses sanitaires et sociales adéquates



Amélioration de la fiabilité des sources de données et de l'accès aux données pour les parties prenantes dans des contextes fragiles

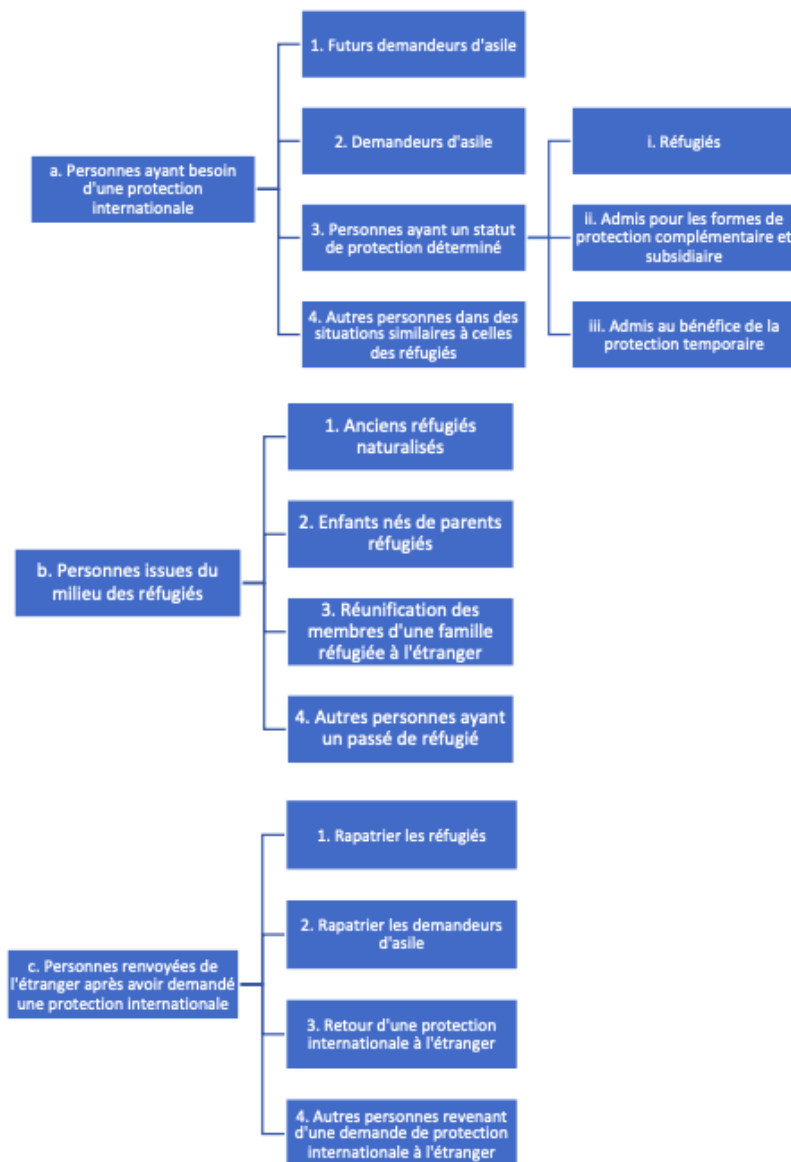
Standardisation des définitions, des concepts et de la méthodologie

La standardisation des concepts et des définitions afin de garantir des normes appropriées au niveau régional a été au cœur des discussions sur la réduction de la fragmentation des données et sur la possibilité de mettre en place des protocoles d'exploitation standard afin de fournir des compréhensions similaires des concepts clés, tout en développant une méthodologie harmonisée pour toutes les parties prenantes et les principaux acteurs du développement. L'EGRIS a été à l'origine de recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, comme indiqué ci-dessous. Par exemple, la figure ci-dessous présente l'étendue des populations de réfugiés et assimilés, divisées en trois classifications. Un concept statistique



standard de ces populations permet une meilleure comparabilité et la possibilité de comprendre les différences potentielles qui existent au sein des statistiques. Cela aidera les acteurs impliqués dans la collecte de données à améliorer la cohérence et à faciliter la collecte systématique de catégories bien identifiées en fonction du domaine d'action/intervention prévu.

En tant que région, la première étape vers l'harmonisation des procédures de données serait de comprendre la définition de base de chaque concept et de discuter des spécificités des personnes concernées en termes de besoins, de droits et de vulnérabilités. Une fois les normes établies et les données collectées, une collaboration plus poussée et plus étroite est nécessaire pour garantir une utilisation commune pour un déploiement homogène des ressources humaines et matérielles dans la conception et la mise en œuvre de la collecte de données administratives de routine et du profilage.





Étude de cas : EGRIS - Adopter les normes internationales

De nombreuses ressources et un soutien international restent à la disposition des pays touchés par les déplacements forcés afin de les aider à identifier les catégories de personnes, à définir les vulnérabilités et à soutenir leur effort de collecte de données. L'EGRIS, dirigé par la Commission statistique des Nations Unies (CSNU), a récemment publié des rapports sur la nécessité d'une meilleure standardisation des protocoles et des méthodologies, notamment en ce qui concerne la définition et la catégorisation des personnes concernées.

Caractéristiques principales



Recommandations mondiales sur les statistiques relatives aux réfugiés (IRRS)



Guide international sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS)



Recommandations sur les terminologies et définitions et soutien aux institutions statistiques

L'EGRIS international est composé de participants issus d'autorités nationales, d'organisations statistiques internationales et d'autres experts techniques. Le groupe vise à répondre au besoin d'un cadre statistique international pour les populations déplacées de force. Les [recommandations](#) internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés (IRRS) et les [recommandations](#) internationales sur les statistiques relatives aux personnes déplacées (IRIS) visent à :

- Soutenir les pays et les régions qui établissent des cadres statistiques en normalisant la terminologie sur des contextes spécifiques afin de garantir que les concepts clés répondent aux normes internationales.
- Évaluer la fiabilité des sources de données
- Améliorer la coordination statistique aux niveaux national, régional et international.

Les Recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées fournissent une aide matérielle pour guider la mesure des données collectées sur ces populations. La recommandation établit un cadre statistique standardisant la terminologie et la classification pertinentes qui peut être utilisé comme base dans les perspectives des pays pour les réponses régionales aux déplacements forcés. EGRIS fournit des recommandations sur les terminologies et les définitions et soutient les institutions statistiques avec des [outils méthodologiques](#) suffisants pour saisir et analyser les données à un niveau différent, qu'il soit national, régional ou international. En outre, l'EGRIS soutient la mise en œuvre de ces recommandations en évaluant le niveau de qualité des données produites par les pays sur la base des recommandations internationales et en s'assurant qu'elles fournissent suffisamment de substance pour une évaluation de la comparabilité avec les partenaires régionaux afin de contribuer à réduire la fragmentation des données à l'échelle régionale. L'objectif ultime de ces recommandations est que les pays s'approprient pleinement ces normes attendues pour une utilisation, un partage, une désagrégation et une diffusion plus conventionnels des données.

De nombreux pays prennent des mesures pour mettre en œuvre les recommandations. Par exemple, en 2019, en



intégrant les recommandations de l'EGRIS dans sa stratégie de collecte de données, le Bureau des statistiques du Kenya, en étroite collaboration avec le HCR, a inclus les réfugiés et les apatrides dans son [enquête nationale](#). En outre, suite à la réalisation du travail de terrain et à l'analyse des données socio-économiques recueillies auprès d'une communauté apatride identifiée comme la communauté Shona, le gouvernement kényan a reconnu la nécessité de reconnaître cette population en lui fournissant des documents de citoyenneté, y compris des certificats de naissance. Cette pratique facilitera leurs perspectives de subsistance et favorisera une intégration plus efficace. En effet, la légitimité formelle accordée par les documents délivrés s'accompagnera d'un meilleur sentiment d'appartenance, améliorant ainsi le bien-être social de communautés auparavant marginalisées.

Impact principal



Amélioration des outils existants pour guider la mesure des données collectées sur les populations vulnérables



Mettre en place un cadre statistique complet pour la diffusion de données fiables selon les normes internationales



Facilite l'inclusion des personnes déplacées et des apatrides dans la recherche sur les politiques en établissant des séries de données complètes



Fournir des bases empiriques pour la délivrance de documents de citoyenneté aux communautés marginalisées

Partage des données, réglementation et normes de protection

La réglementation des données et les normes de protection doivent être intégrées dans les protocoles de collecte de données sur les populations déplacées de force. La conception d'un cadre responsable pour la protection et la confidentialité des données est essentielle pour répondre aux normes de protection, en particulier au niveau régional. Les cadres jouent un rôle central dans l'implication volontaire des personnes concernées dans le processus de collecte des données. Cependant, l'élargissement du partage des données du niveau national au niveau régional présente plusieurs défis, notamment des mesures de sécurité standardisées, comme la rédaction de règles et de règlements pour le partage des données et la rédaction de procédures et de pratiques éthiques. L'une des questions clés posées lors des discussions sur la collecte des données était la suivante : *comment les pays de la région des Grands Lacs peuvent-ils renforcer le système de partage des informations statistiques sur les déplacements sans compromettre la protection des données ?* Dans l'effort d'harmonisation des données transfrontalières et de réduction de la fragmentation des données, il est inévitable d'examiner le cadre juridique et les lois existantes dans les différents pays en matière de données afin de déterminer ce qui peut être partagé et ce qui ne peut pas l'être pour des raisons de sécurité. Suite à l'émergence de la numérisation des données, les avancées et innovations technologiques doivent toujours être prises en compte lors de l'élaboration de stratégies visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité et aux normes de protection des données.



Étude de cas : Burundi - Protection des bénéficiaires et législation sur les données

Caractéristiques principales



Loi de 2007 sur l'organisation du système statistique au Burundi



Article 1 définissant le cadre institutionnel qui régit la production et la diffusion des données statistiques publiques sur l'ensemble du territoire national



L'article 17 du code de protection sociale établit un registre social unique pour identifier et gérer les bénéficiaires des programmes de protection sociale, y compris les données



L'article 4 définit le cadre juridique et ce qui constitue les systèmes statistiques nationaux, y compris les parties prenantes concernées

Au Burundi, les cadres juridique et institutionnel sont dictés par la 'Loi de 2007' portant organisation du système statistique au Burundi. L'article 1 définit les principes fondamentaux et le cadre institutionnel régissant les activités, les services et les organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques sur l'ensemble du territoire national. En outre, il implique la supervision du fonctionnement général du système statistique national ainsi que sa coordination. La législation burundaise prend en compte les obligations éthiques des collecteurs de données, y compris les fournisseurs, et protège les bénéficiaires passés ou potentiels des interventions futures, des exercices de suivi des programmes et des évaluations, comme le prévoient les [articles 14-18](#) sur les obligations des utilisateurs de données.

A une échelle plus large, l'article 17 du Code de protection sociale établit un registre social unique pour identifier et gérer les bénéficiaires des programmes de protection sociale. Le projet en cours, piloté par le gouvernement, consiste à mettre en place une méthode responsable de collecte de données et de statistiques pour les bénéficiaires des programmes de protection sociale. Ces bénéficiaires, y compris les personnes déplacées et les rapatriés, se voient garantir la protection et la confidentialité par des mesures réglementaires.

Les données sur les déplacements forcés et les réfugiés sont collectées par les institutions concernées, notamment l'Office national des statistiques, les ONG internationales et les agences des Nations unies (HCR, OIM), sous la supervision du ministère de l'Intérieur, et sont publiées chaque année dans l'annuaire statistique du ministère. Le processus de diffusion implique diverses parties prenantes, telles que les agences des Nations unies et les homologues du gouvernement. Les mesures juridiques prises par le gouvernement du Burundi pour protéger les bénéficiaires des programmes et les personnes relevant de la compétence du HCR doivent être considérées comme une meilleure pratique sur laquelle s'appuyer et qui doit être développée au niveau régional, car elle constitue une base solide pour la législation sur les statistiques, comme le recommandent les normes internationales.

Le renforcement du cadre juridique aura un impact positif sur la qualité des données collectées, améliorera la cohérence, augmentera la confiance entre toutes les parties prenantes grâce à des pratiques et des plateformes transparentes conformes aux réglementations établies. Il devrait également servir de base à une révision ultérieure du cadre réglementaire existant visant à remédier aux infractions identifiées tout en améliorant la mise en œuvre des réglementations établies, comme le souligne la recommandation 319 d'[IRIS](#).



Impact principal



Diffusion centralisée, vérifiée et publiée sur une base annuelle dans l'annuaire statistique du ministère



Confiance accrue des bénéficiaires qui ont participé à l'enquête



Fournir une base juridique pour une collecte de données et des statistiques responsables sur les bénéficiaires des programmes de protection sociale



Faciliter l'évaluation et le suivi des interventions passées sans compromettre les règles de confidentialité

Autres problèmes et questions à prendre en compte

Développer les structures et les connaissances en matière de TIC

L'idée d'établir une plateforme web intégrée et partagée pour fournir la même quantité et le même niveau de données à toutes les parties prenantes clés de la région a été partagée lors de l'événement d'apprentissage. Les pratiques électroniques pourraient accroître les capacités en économisant les ressources matérielles et en facilitant le traitement des données, depuis la phase de collecte par dépistage téléphonique, l'utilisation de téléphones mobiles et de tablettes pour le stockage immédiat des données jusqu'à l'analyse diligente des données par le partage interne. Ces pratiques permettent de suivre les informations sur les bénéficiaires en cas de besoin et de faciliter la localisation géographique des échantillons grâce à la fonctionnalité GPS. Pour cela, un niveau suffisant d'expertise technique, de structures informatiques et de logistique serait requis de la part des pays désireux de mettre en œuvre des systèmes innovants au niveau régional. De la numérisation des processus de collecte des données à l'informatisation du système d'archivage électronique, il est nécessaire de renforcer les structures informatiques pour mener des protocoles de gestion des données innovants basés sur les tendances technologiques qui permettraient d'économiser de l'argent, des ressources et du temps.

En outre, suite à l'émergence de nouvelles capacités technologiques - de la collecte à la diffusion - il convient de déployer davantage d'efforts sur les procédures de cybersécurité en matière de sécurité des données afin de garantir que ces données sont stockées, sécurisées et sous la garde des autorités compétentes.

Impliquer la recherche appliquée pour garantir des méthodologies fondées sur des preuves.

Au-delà de la collecte régulière de données, il est essentiel d'investir dans la recherche appliquée de base afin de standardiser les définitions et les méthodes et d'accroître la sensibilisation aux tendances politiques, en développant ainsi des techniques qui ne sont basées que sur des études empiriques et un contenu actualisé en matière de statistiques sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de méthodologie quantitative et d'études sur les migrations qui informent sur les meilleures pratiques dans le monde. Le monde universitaire et de la recherche peut jouer un rôle central dans l'effort d'harmonisation pour réduire la fragmentation des données en établissant des indicateurs réguliers pour une re-conceptualisation/redéfinition potentielle si nécessaire et selon les tendances actuelles, les contextes régionaux ou mondiaux et les travaux séminaux.

La recherche appliquée aide les décideurs à rassembler les meilleures pratiques dans toute la région et à suivre l'évolution rapide des tendances en la matière pour améliorer les compétences en matière d'élaboration des politiques publiques. Elle peut également aider à cartographier les dynamiques migratoires au-delà de l'approche traditionnelle "push and pull" pour englober les réalités transnationales dans des régions comme celle des Grands Lacs. Par exemple, au Burundi, au Rwanda et en Ouganda, les réfugiés et les demandeurs d'asile traversent les frontières pendant de courtes périodes. Des recherches plus approfondies sur la manière de catégoriser ces flux pourraient être intégrées dans les futures réponses de développement, afin d'identifier les nouvelles opportunités présentes au sein des populations déplacées de force.

Groupes de travail techniques régionaux pour assurer la mise à jour régulière et l'harmonisation des pratiques



Comme discuté précédemment, l'harmonisation régionale des textes sur les aspects démographiques et socio-économiques des personnes déplacées de force nécessite une approche commune des informations collectées dans les bases de données entre les différents pays et les parties prenantes au niveau régional. **Des groupes de travail techniques transfrontaliers et régionaux entre les pays impliqués doivent être mis en place pour assurer une communication fluide.** Le maintien des canaux de communication entre les gouvernements et les principales parties prenantes faciliterait l'installation d'une structure de suivi, sur les efforts déployés pour réduire la fragmentation des données (y compris la standardisation du texte, le cadre juridique, les protocoles de partage des données, etc.), où une équipe régionale composée de décideurs, de chercheurs et d'acteurs du développement pourrait évaluer, suivre et combler rapidement les lacunes identifiées. La région des Grands Lacs gagnerait à développer davantage un espace régional pour partager les solutions politiques, les meilleures pratiques et les défis de la mise en œuvre des ODD. Dans ce cas, en établissant des accords de partage de données ou des réseaux de partage d'informations pour partager des micro-données et/ou des données agrégées, selon les besoins.